

## PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

### COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

5<sup>e</sup> séance 2024 – 27 juin 2024 – 15 h 10 à 18 h 21  
Salle Mont-Bleu, 1<sup>er</sup> étage, Maison du citoyen/Visioconférence

#### PRÉSENCES :

##### Membres

Marc Bureau, président  
Anik Des Marais, vice-présidente  
Jean Lessard, membre élu  
Claude Fortin – Action Climat Outaouais  
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne  
Benoit Delage – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)  
Jessy Desjardins – Brigil  
Daniel Dezainde – Les Jardins du Souvenir  
Lise Filiatrault – Citoyenne  
Ariane Hamel - Citoyenne

##### Secrétaire

Dave Cassivi, chef de service, comités et commissions – Direction générale

##### Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique  
Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – Service de transition écologique  
Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique  
Sandra Gagné, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique  
Véronique Leduc, adjointe administrative – Direction générale

##### Aussi présents

Maurice Thibaudeau, citoyen  
Marie-Claude Giasson, citoyenne  
Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique  
Michael Pruneau, coordonnateur de projets écologiques – Service de transition écologique  
Louis Parenteau, coordonnateur de projets écologiques – Service de transition écologique  
Daniel Rosset, agent de recherche  
Claude Ménard, agent de recherche  
Jordan Larochelle, agent de recherche  
Catherine Leclerc, directrice adjointe de cabinet - Mairie  
Bettyna Bélizaire, conseillère municipale - District du Plateau

---

#### 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 10.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Ariane Hamel  
Appuyé par Inès Bosse-Thompson*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté avec les ajouts au point Varia.*

*Adoptée*

### 3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 21 mai 2024

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

### 4. Période de questions du public

Marie-Claude Giasson, résidente de la rue d'Andromède, fait part d'une infestation de fourmis rouge sur sa propriété adjacente à un terrain de la Ville d'où provient la colonie. Elle mentionne les nuisances engendrées par cette espèce et de l'impossibilité pour les résidents des propriétés infestées de profiter de leur cour arrière. Elle fait état que la Ville est au fait de la situation depuis 2015 et que rien n'a été fait à ce jour. Elle espère que des mesures soient prises rapidement.

### 5. Points d'information

#### 5.1 Décarbonation des bâtiments – Plan climat

Suite au décès de Claude Villeneuve, directeur de la Chaire en éco-conseil et professeur à l'UQAC, il y aura report de la présentation prévue sur ce dossier afin de permettre à l'équipe de réorganiser l'exécution de leur mandat.

### 6. État de situation – gestion des espèces envahissantes

Les résultats de l'étude entomologique et les solutions possibles pour éviter l'expansion de la population de fourmis rouges européennes sur le territoire de la ville de Gatineau sont présentés. On fait état de l'historique du dossier, de l'impact de la présence de l'espèce et des recommandations visant à contrôler sa population.

*Benoit Delage quitte la rencontre à 15 h 53. Le quorum est maintenu.*

*Benoit Delage se joint virtuellement à la rencontre à 15 h 56.*

Une période d'échange s'ensuit portant notamment sur les éléments suivants :

- On précise que les recommandations pourront également être mises en œuvre dans d'autres secteurs touchés par l'infestation.
- Il pourrait être pertinent de prévoir une campagne de sensibilisation sous l'aspect de la santé publique afin de mieux faire connaître cet enjeu.
- Est-ce qu'il serait possible d'accélérer le déploiement de solutions? La mise en œuvre des différentes mesures nécessite certains délais liés à la planification et l'exécution des travaux. Le temps requis pour le processus d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement est également à considérer.
- Étant localisée au sud de la province, la ville de Gatineau est souvent dans les premières touchées par ce type d'enjeu au Québec. On cite l'exemple de l'agrile du frêne. Les mesures prises dans d'autres juridictions peuvent servir d'inspiration pour les solutions à mettre de l'avant. Plusieurs villes de la province sont en contact afin de partager leurs connaissances sur cet enjeu.
- Est-ce qu'une campagne de sensibilisation ciblée pour les secteurs touchés pourrait être faite rapidement? Le service évaluera ce qu'il est possible de faire à l'intérieur des programmes déjà en cours.
- Bien que plusieurs éléments doivent être considérés dans la gestion des espèces envahissantes, l'élément central doit demeurer la qualité de vie des citoyens.

*Pause de 16 h 12 à 16 h 30*

#### **CELCC-2024-02**

*La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande de solliciter les services municipaux pour mener une campagne de sensibilisation ciblée aux secteurs visés par l'infestation de la fourmi rouge européenne dès l'été 2024.*

*Proposé par Daniel Dezainde*

*Appuyé par Inès Bosse-Thompson*

*Adoptée*

## 7. Charte de la biodiversité et du plan d'action 2024-2028

Une présentation est faite visant à obtenir l'appui de la CELCC sur la proposition de plan d'action de la biodiversité. Le processus de consultation publique et ses résultats sont exposés. On détaille ensuite la démarche d'élaboration du plan d'action et présente les mesures phares de ce dernier.

Une période d'échange s'ensuit portant notamment sur les éléments suivants :

- On précise qu'une demande de ressources supplémentaires sera faite au conseil municipal en lien avec la mise en œuvre du plan d'action.
- Ce plan s'inscrit en cohésion avec un ensemble d'outils de planification municipaux.
- L'acquisition de connaissance sera priorisée en vue de mettre en œuvre les autres mesures proposées.
- L'adoption d'une Charte de la biodiversité demeure dans les intentions de la Ville. Des validations de nature juridique sont actuellement en traitement. La Charte est un engagement de la Ville qui n'est pas imposable aux citoyens. C'est la mise en place de nouveaux règlements, découlant de la Charte, qui aura un impact plus direct.
- Certains membres soulèvent qu'en ce qui concerne la cible de 30 % de territoire protégé, incluant des territoires qui ne sont pas de juridiction municipale (ex. parc de la Gatineau), il pourrait être pertinent d'établir un objectif qui exclut ce type de propriété. Il est répondu que le territoire doit être caractérisé afin de prioriser les secteurs à protéger. Par la suite, des mesures de protection, notamment règlementaires, pourront être proposées.
- Les corridors écologiques ne se terminent pas aux limites municipales et doivent être planifiés à l'échelle régionale. La connectivité des habitats est primordiale et il serait avantageux de définir plus clairement le concept de corridors écologiques.
- Le Service mentionne que des démarches sont en cours avec les communautés autochtones visant la protection des territoires à l'échelle régionale.
- Le CREDDO partagera par courriel les commentaires de son équipe. Il reste du travail à faire.
- On rappelle l'importance de préserver la biodiversité qui constitue un enjeu majeur à l'échelle mondiale.
- Le processus de consultation publique a engendré certains ajustements visant à accroître l'implication des citoyens et des organismes dans les mesures d'acquisition de connaissance.
- Un outil décisionnel intégrant la protection de la biodiversité et le « test climat » est en cours d'élaboration.
- On précise que le contexte de Gatineau est différent de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a récemment adopté un plan pour la protection des milieux naturels à l'échelle régionale.
- Déterminer le juste équilibre entre l'utilisation par le citoyen et la protection de la nature est un défi. Favoriser l'accès à la nature est un principe directeur en respect de la capacité d'accueil des milieux. La Ville travaille en collaboration avec CCN sur cet enjeu.
- On perçoit qu'il y a peu de mesures qui sont proposées en lien avec la résilience des collectivités (ex. inondations). Il est répondu que les infrastructures vertes diminueront certains impacts et qu'il faut également considérer les mesures prévues dans les autres outils de planification (ex. le plan climat vise davantage cet élément).
- Il est proposé de définir le concept de biodiversité à même le plan d'action.
- La protection des milieux naturels existants devrait être priorisée face à la restauration de milieux dégradés.
- Il est souhaité que la version complète du plan d'action soit présentée aux membres de la Commission en incluant les informations sur les ressources requises à sa mise en œuvre. Le Service précise que le mandat de la Commission est balisé et que certains volets relèvent du conseil municipal. On soulève que les échéanciers sont serrés en vue de l'étude du budget.

- Une version préliminaire complète pourrait être partagée auprès des membres à titre confidentiel en août pour commentaire. Les modalités seront précisées dans les prochaines semaines par courriel.
- Il est proposé que des sous-comités soient créés lorsque des dossiers de cette nature sont présentés à la Commission. Ceci permettrait d'obtenir des orientations.

*Inès Bosse-Thompson quitte la rencontre à 17 h 51. Le quorum est maintenu.*

## 8. Varia

- Mesure d'écofiscalité sur les stationnements : Une communication aurait été transmise au sujet de la nouvelle taxe dédiée aux espaces de stationnement en la qualifiant de mesure d'écofiscalité. L'utilisation du terme « écofiscalité » est contestée dans le cadre de cette démarche. Un suivi sera fait lors de la prochaine séance afin d'avoir plus de détail.

*Jessy Desjardins quitte la rencontre à 18 h 17. Le quorum est maintenu.*

- Site Cook : On fait état de l'article paru récemment dans le journal Le Droit au sujet de la récupération du gaz. Le potentiel de valorisation n'est pas très grand et l'enjeu de son transport est à considérer.
- Rapport de la vérificatrice générale de la Ville d'Ottawa : Ce rapport établit que le manque d'indicateur et de suivi risque de compromettre l'atteinte des cibles de réduction des GES.
- Consultation sur la révision du cadre de participation citoyenne : Une rencontre avec les membres des commissions est prévue le 4 juillet. Il sera également possible de remplir un questionnaire en ligne.

## 9. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission est prévue le 26 septembre 2024.

## 10. Levée de la séance

*Il est proposé par Claude Fortin  
Appuyé par Ariane Hamel*

*Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 21.*

*Adoptée*

### DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE DAVE CASSIVI